

PAS DE DISCIPLINE SANS AMOUR !



Le sujet de la discipline est ici présenté, à partir de l'Écriture d'abord. Je présente ce sujet pour ceux qui peuvent se décourager en pareille circonstance.

Ce qui est exposé ici est ce qui a été présenté sur le forum de Guardadvent.

Sujet : Radier un membre de l'église est-ce bien ? Où est le pardon ?

Bonjour à toutes et à tous.

Pour entrer dans le vif du sujet, je dirai simplement que le vrai problème quand on est radié, c'est de garder la Foi en Jésus, notre seul Sauveur, et de continuer à étudier sérieusement la Bible, et la pratiquer en témoignant, même si on se retrouve seul.

Et ça peut durer très longtemps, des années.

Au niveau de la discipline dans l'église on se réfère au manuel d'église français. Ce manuel comporte des conditionnels, là où dans la version de référence, il y a des futurs. Dieu n'abandonne pas. Garder la Foi signifie, que l'on pardonne, comme Jésus l'a fait. Sans son pardon, il n'y aurait pas eu de Pentecôte.

La maison doit être construite solidement sur le roc.

Que D.ieu vous bénisse tous.

Matthieu 18 : 12 Que vous en semble ? Si un homme a cent brebis, et que l'une d'elles s'égare, ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf autres sur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'est égarée ?

13 Et, s'il la trouve, je vous le dis en vérité, elle lui cause plus de joie que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont pas égarées.

14 De même, ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux qu'il se perde un seul de ces petits.

15 Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère.

16 Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins.

17 S'il refuse de les écouter, dis le à l'Église ; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain.

18 Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.

19 Je vous dis encore que, si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux.

20 Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux.

21 Alors Pierre s'approcha de lui, et dit : Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il péchera contre moi ? Sera ce jusqu'à sept fois ?

22 Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.

Il me semble que pour parler de discipline, il faut d'abord connaître parfaitement le contexte du texte que nous avons l'habitude de lire pour justifier des mesures aussi graves que la radiation.

L'intention du législateur, c'est d'aller vers celui qui s'égare pour le ramener au troupeau.

Mt 18 : 12 -14.

Au cours des temps, dans différents pays du monde, les Juifs avaient le droit de rendre justice et de prononcer des peines aussi importantes que la peine de mort. Ces tribunaux rabbiniques avaient une réputation incontestable, c'est d'être considérés comme très justes, vis-à-vis des criminels. Les responsables de ces tribunaux cherchaient d'abord à ramener le fautif, vers des sentiments plus conformes à la volonté de D.ieu.

Ez 18 : 21 Si le méchant revient de tous les péchés qu'il a commis, s'il observe toutes mes lois et pratique la droiture et la justice, il vivra, il ne mourra pas.

22 Toutes les transgressions qu'il a commises seront oubliées ; il vivra, à cause de la justice qu'il a pratiquée.

23 Ce que je désire, est ce que le méchant meure ? dit le Seigneur, l'Éternel. N'est-ce pas qu'il change de conduite et qu'il vive ?

24 Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité, s'il imite toutes les abominations du méchant, vivra-t-il ? Toute sa justice sera oubliée, parce qu'il s'est livré à l'iniquité et au péché ; à cause de cela, il mourra.

25 Vous dites : La voie du Seigneur n'est pas droite. Ecoutez donc, maison d'Israël ! Est-ce ma voie qui n'est pas droite ? Ne sont-ce pas plutôt vos voies qui ne sont pas droites ?

26 Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité, et meurt pour cela, il meurt à cause de l'iniquité qu'il a commise.

Notre justice est portée à juger le passé d'un fautif, sa faute, sans tenir compte de son repentir possible. Le résultat, c'est que ce type de justice est devenu inapplicable. En punissant la faute sans tenir compte de l'évolution d'un coupable, les condamnations étaient d'abord nombreuses et semblaient à ceux qui assistaient au procès injustes. En effet, le fautif était souvent jugé longtemps après son forfait. On jugeait un autre homme.

C'est de ce constat qu'est venue l'idée de supprimer la peine capitale. Mais à vrai dire, on est encore loin de la volonté de D.ieu.

La seconde partie du texte à considérer, c'est la fin du texte. Le pardon des fautes. Qui mérite ce pardon ?

Pour répondre précisément à la question, il faut considérer les deux principaux types de fautes auxquelles nous pouvons avoir à faire.

Au Chapitre 15 du livre des nombres, on considère deux types de péchés. Le péché involontaire, pour lequel par la pratique du sacrifice on obtient le Pardon de D.ieu. Ce sacrifice, symbolisait le sacrifice de Jésus, et le péché dit « main levée », c'est-à-dire le péché volontaire pour lequel il n'y a pas de sacrifice expiatoire. Il correspond à une disposition irrévocable de celui qui le

commet, son endurcissement au péché ? Le péché contre l'Esprit fait partie de cette catégorie de péché. Mais il ne faut pas être extrémiste en ce cas et dire que le péché volontaire est impardonnable. Le péché contre l'Esprit est impardonnable, parce que D.ieu ne peut plus communiquer avec le fautif. Mais tous les péchés volontaires ne sont pas impardonnables. Le cas le plus connu est le péché de David que D.ieu a interpellé très diplomatiquement par son prophète Nathan. À la fin de l'intervention du prophète David se repend et D.ieu par son prophète exprime la grâce :

2 Samuel 12 : 13 David dit à Nathan : J'ai péché contre l'Éternel ! Et Nathan dit à David : L'Éternel pardonne ton péché, tu ne mourras point.

Mais, comme il est indiqué plus haut c'est une grâce spéciale qui ne passe pas par un sacrifice au temple. C'est le Fils de David qui meure.

En dernier lieu il nous faut prendre en considération la procédure à suivre.

Tout d'abord une intervention discrète, en tête à tête. Cette façon de faire est tout à fait Biblique et nous rappelle une intervention bien particulière de Tamar, vis-à-vis du Patriarche Juda.

Sur cette question la Loi orale, le Talmud est très précis sur le sujet : Jésus au verset 15 parle de discrétion dans la première démarche : La publicité d'un péché empêche la confession du péché : « Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. » Mt 18 : 15 C'est le digne descendant de Tamar qui parle : La loi orale Juive que Jésus connaît très bien nous rapporte cet enseignement :

185 - [43b] R. Zoutra b. Toubia a dit au nom de Rab d'autres disent que c'est R. Hanan b. Bizna au nom de R. Simon le Pieux, d'autres encore R. Johanan au nom de R. Simon b. Johaï : Il vaut mieux se jeter dans une fournaise ardente que de faire honte à son prochain en public. Qu'est-ce qui nous l'enseigne ? L'histoire de Tamar : « Comme on la menait dehors, elle fit dire à son beau-père : C'est de l'homme à qui ces choses appartiennent que je suis enceinte ; reconnais, je te prie, à qui sont ce cachet, ces cordons et ce bâton. » Juda les reconnut et dit : « Elle est plus juste que moi » (Gen 38, 25). Talmud de Babylone Berakhoth (Bénédictions) AGGADOTH DU TALMUD DE BABYLONE

L'éloquence de Tamar c'est son silence.

C'est seulement après qu'on effectue encore d'autres démarches plus officielles, mais toujours dans le sens de l'appel à la repentance. En Dernier lieu, c'est devant l'Église Elle-même, que le prévenu, doit pouvoir s'expliquer. À ce moment là aussi, c'est pour y être entendu.

Deutéronome 1 : 17 : Vous n'aurez point égard à l'apparence des personnes dans vos jugements ; vous écouterez le petit comme le grand ; vous ne craignez aucun homme, car c'est Dieu qui rend la justice. Et lorsque vous trouverez une cause trop difficile, vous la porterez devant moi, pour que je l'entende.

Si cette dernière procédure n'est pas respectée on ne sait rien et on ne peut rien dire. Nicodème devant le Sanhédrin, pour défendre Jésus menacé de mort a dit : *Jean 7:51 Notre loi condamne-t-elle un homme avant qu'on l'entende et qu'on sache ce qu'il a fait ?*

La loi en Question, c'est Deut 1 : 17.

Tout accusé a le droit de se défendre – Conformément à un principe fondamental de justice tout membre inculpé a le droit d'être admis à présenter sa défense, de donner des preuves et de citer des témoins. Aucune église ne doit procéder à la radiation sans avoir offert ce droit à l'accusé. À cet effet l'église devra avertir le membre inculpé assez tôt pour qu'il ait le temps de se présenter s'il le juge à propos. *Un ancien manuel d'Eglise*

« Aucun membre officiant de l'église, aucun comité, aucune église ne peut voter la radiation d'un membre si l'instruction donnée par le Christ n'a pas été fidèlement suivie. Quand cela aura été fait, l'Église sera en règle avec Dieu. Le mal doit apparaître ce qu'il est et il doit être retranché afin qu'il ne puisse s'étendre davantage. La santé et la pureté de l'Église doivent- être préservées afin qu'elle puisse être irréprochable, revêtue de la justice du Christ. » EGW

« Si le fautif se repent et se soumet à la discipline du Christ, il doit être mis à l'épreuve. Et même s'il ne se repent pas et s'il sort de l'Église, les serviteurs de Dieu ont encore à s'occuper de lui. Ils doivent tout faire pour l'amener à la repentance. Quelque aggravation qu'il ait apportée à sa faute, s'il cède à l'action du Saint-Esprit, s'il se confesse et abandonne son péché, donnant ainsi la preuve de sa repentance, il doit être pardonné et réintégré au sein de la communauté. Ses frères doivent l'encourager et le traiter comme ils voudraient qu'on les traite, considérant qu'eux aussi peuvent être tentés. » EGW

Conclusion: L'homme a toujours voulu punir et croit que D.ieu veut en faire autant. D'où des inventions telles que l'enfer. Mais il est écrit:

Ezékiel 18:23 Ce que je désire, est-ce que le méchant meurt ? dit le Seigneur, l'Eternel. N'est-ce pas qu'il change de conduite et qu'il vive ?

Ezékiel 33:11 Dis-leur : je suis vivant ! dit le Seigneur, l'Eternel, ce que je désire, ce n'est pas que le méchant meure, c'est qu'il change de conduite et qu'il vive. Revenez, revenez de votre mauvaise voie ; et pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ?

J'espère ne pas avoir été trop long, mais aussi complet que possible.

Bernard

ACCUEIL